



DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Département pilotage et gestion des personnels

D E C I S I O N

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS,

- VU le code forestier ;
- VU la NDS 97-G-790 portant sur la gestion administrative des personnels de droit privé à l'Office national des forêts, modifiée par la NDS 98-G-858 et par la NDS 01-G-1035 ;
- VU la résolution n°2016-11 du 12 octobre 2016 relative à l'organisation générale de l'établissement et à la modification de certains comités techniques de services ;
- SUR la proposition du directeur général adjoint,

D E C I D E

Article 1^{er} :

Monsieur François GUERINEL, cadre supérieur, est nommé directeur de l'agence Bretagne - poste n° 8273 classé A3 – au sein de la direction territoriale Centre-Ouest-Aquitaine à compter du 6 décembre 2021. Sa résidence administrative est fixée à Rennes (35).

Article 2 :

La présente décision peut être contestée par recours gracieux devant le directeur général de l'Office national des forêts ou déférée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification dans les conditions fixées aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision.

Paris, le 05 JAN. 2022

Le Directeur Général Adjoint

Olivier ROUSSET